**Règlement tournoi sixte MIXTE – inter-directions / inter-communes - 2020**  
  
**Article 1 – Modalités du tournoi**  
L’UBM organise le samedi 27 juin 2020 un tournoi de sixte gratuit qui aura lieu de 9h à 18h sur le site de la plaine collette besson à Bordeaux (antennes sportives) sur les terrains 24 et 25 proches du vélodrome.

Le tournoi est dit « interne » donc ouvert à tous les agents/conjoints/enfants des collectivités territoriales composant la métropole bordelaise, licenciés ou non (de tous âges (sauf enfants mini 10 ans et sexes : vétérans, filles, etc. Il est limité à 20 équipes.

Le nom des équipes « Direction XXX ou Commune YYY » sera le reflet de la provenance de la majorité des agents composant l’équipe.

Les équipes sont composées à minima d’un gardien de but, de 7 joueurs de champ et le cas échéant de remplaçants sans nombre maximum. Il est exigé d’inscrire une joueuse et / ou un enfant au sein de l’équipe et devra être présent le jour du tournoi.  
Tout transfert de joueurs d’une équipe à une autre est interdit. Seuls les gardiens pourront officier dans plusieurs équipes et uniquement en tant que gardien.

Le remplacement d’un joueur pourra se faire à tout moment du match.  
Chaque joueur d’une même équipe devra porter un maillot identique. A défaut, les organisateurs pourront mettre à disposition des équipes, à titre exceptionnel, un jeu de chasubles qui devra leur être remis à la fin de chaque match.

Les équipes devront se présenter trente minutes avant le début du tournoi à la table de marque soit 9h.  
  
**Article 2 – Annulation du tournoi**  
Les organisateurs se réservent le droit, à tout moment, d’annuler le tournoi en cas d’inscriptions insuffisantes d’équipes, de conditions météorologiques défavorables ou pour toutes autres raisons. Les organisateurs préviendront alors le responsable de chaque équipe inscrite.  
  
  
**Article 3 – Inscription des équipes**  
Seuls les équipes inscrites via le questionnaire en ligne pourront participer : <https://www.ubmfootball.fr/en-savoir-plus/metrofoot-cup-2020-98717>

**Article 4 – Organisation des matchs**  
Les matchs se dérouleront sur 2 terrains synthétiques (terrain 24 et 25 de type synthétique). Les équipes seront reparties, par tirage au sort, en poules, chaque poule disputant ses matchs de classement sur le même terrain.  
La durée des matchs est de 1 fois 15 minutes.  
Le classement s’effectue comme suit :  
Match gagné : 3 points  
Match nul : 1 point  
Mach perdu / forfait : 0 point  
  
En cas d’égalité de point à l’issue des matchs de poule, les équipes seront départagées comme suit :   
Résultats ayant opposé les deux équipes concernées, meilleure différence de but, meilleure attaque, meilleure défense.  
  
Après les poules, seront mis en place des matchs à élimination directe. En cas d’égalité à la fin du match, les équipes seront départagées par une série de 3 tirs au but. Si il y a égalité, la série continue, un tir par un tir, jusqu’à ce qu’il y ait un vainqueur.  
  
En finale, en cas d’égalité à la fin du match, une prolongation de 5 minutes sera jouée, puis, tirs au but en cas d’égalité.  
  
  
**Article 5 – Règles du jeu**  
Les rencontres sont dirigées par des arbitres bénévoles.  
Les chaussures à crampons vissés sont interdites.  
Le port de protège tibias est recommandé.  
Les règles du jeu sont celles du football à 11, sauf :  
- suppression du hors-jeu   
- le gardien doit dégager à la main, même après une sortie de but.  
- tous les coups francs sont directs.  
- sur coup franc, tout joueur adverse devra se trouver à 5 mètres au moins du ballon.  
- les touches se font au pied.  
-Les tacles sont strictement interdits.  
  
Les règles de football concernant la passe au gardien sont appliquées et toute faute dans la surface sera sanctionnée par un pénalty.  
Les équipes feront un tirage au sort avec l'arbitre pour définir l’équipe engageant le coup d’envoi du match.  
  
Tout joueur sanctionné d'un carton jaune sera exclu de la rencontre durant 2 minutes.  
Tout joueur sanctionné d'un carton rouge (faute violente, coup à l'adversaire ou arbitre...) ne pourra participer à la suite du tournoi.  
Toutefois, en cas de faute grave contraire à l’esprit de cette journée, l’équipe à laquelle appartient le joueur fautif pourra être exclue du tournoi.  
En cas de fraude ou de bagarre d’une équipe, celle-ci sera exclue du tournoi.

Buts : les joueuses/enfants marquant un but voient la valeur de ce but triplé.  
  
  
**Article 6 – Récompenses**  
Les récompenses sont calculées sur la base d’une participation de 20 équipes au tournoi.  
  
1er: Coupe vainqueur  
2ème : Coupe dauphin  
3ème : Coupe troisième  
  
D’autres récompenses seront remises à la table de marque, en main propre, au responsable de l’équipe.  
  
**Article 7 – Litige**  
Tout litige non prévu par le présent règlement sera tranché par les organisateurs, seuls compétents.   
Les décisions sont sans appel.  
  
**Article 8 – Responsabilités**  
Chaque représentant d’équipe est responsable de la bonne tenue, du respect et de la discipline de sa délégation en toute circonstance.  
L’UBM, organisateur du tournoi, décline toutes responsabilités en ce qui concerne les accidents corporels et matériels ainsi que les risques de vol, dégradations ou tout autre incident pouvant survenir aux joueurs du fait de leur participation au tournoi.  
Chaque joueur doit, à ce titre, être assuré (assurance personnelle).

Des vestiaires fermés seront mis à disposition dans la limite des 14 vestiaires présents sur site.  
  
**Article 9 – Divers**  
Restauration et buvette seront assurées sur place.  
Des tickets seront vendus sur place et serviront d’échanges.